Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
Section locale de Montréal

Mutations – Promotions – Affectations

Lorsque vous désirez changer de classe d'emploi, de bureau de poste ou les deux, vous devez soumettre une demande d'emploi STTP-OPU. **Les demandes sont bonnes à vie** ou jusqu'à l'obtention de votre premier choix ou encore, jusqu'à **l'annulation de votre demande via un formulaire amendé dans les délais.**

Suite à des changements majeurs d'effectifs dans le grand GEP de Montréal, EXCEPTIONNELLEMENT, la date limite pour une demande d'emploi a été modifiée.

Elle est passée du 21 août 2020 au 4 septembre 2020.

Ainsi, le tout se déroulera comme suit :

Nomination du mois de septembre	**27 septembre 2020**
Affichage dans les installations	**du 2 au 12 octobre 2020**
Mise en place	**8 novembre 2020**

Veuillez prendre note que si vous obtenez un nouveau poste dans l'exercice de dotation du 27 septembre 2020, vous recevrez la confirmation de votre nomination par la poste un peu avant la date limite du prochain exercice de dotation pour laquelle vous devez faire une demande au plus tard le 18 septembre 2020.

Si vous souhaitez changer de poste ou de classe d'emploi, vous devez le faire RAPIDEMENT pour ne pas dépasser les dates limites du 4 septembre 2020 et plus particulièrement, du 18 septembre 2020.

Afin de faciliter la communication aux travailleuses et travailleurs du STTP, la gestion du CPR et une personne de l'article 13 appellera, entre le 26 et le 28 août 2020, toutes celles et tous ceux qui seront impactés par les changements d'effectifs et une communication écrite sera également envoyée à toutes ces travailleuses et tous ces travailleurs. Une annotation « *Mouvement des effectifs* » sera inscrite sur l'enveloppe pour s'assurer que l'enveloppe soit facilement reconnaissable.

Syndicalement,

Alain Robitaille, Président, STTP – Section locale de Montréal

AR/mhg sepb-574

Montréal, le 20 août 2020/093